

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

WWW.ANFH.FR

Délégation Champagne- Ardenne



L'Anfh en bref

L'OPCA de la FPH

L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (Anfh) est une association loi 1901 agréée par le ministère des Solidarités et de la Santé depuis 2007. Elle est aujourd'hui le seul OPCA du secteur public.

La raison d'être de l'Anfh : collecter, gérer, mutualiser et optimiser les fonds qui lui sont confiés au titre de la formation professionnelle des agents de la Fonction Publique Hospitalière pour l'ensemble des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents, mais aussi proposer aux établissements et aux agents les services permettant le déploiement d'une formation continue de qualité.

Depuis sa création en 1974, l'association a acquis une expérience et un savoir-faire reconnus qui en font aujourd'hui une référence en matière de formation professionnelle dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

L'Anfh repose sur trois valeurs fondatrices

01

Paritarisme

Le paritarisme est assuré par des instances de décision composées conjointement par la Fédération hospitalière de France (FHF), représentant les établissements employeurs de la Fonction publique hospitalière, et des organisations syndicales (CGT, FO, CFDT, SUD, UNSA, CFTC, CGC). L'alternance aux postes de président et vice-président se pratique tous les ans entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales, au niveau national et régional.

Paritarisme

Solidarité

Proximité

02

Solidarité

Elle s'exerce par la mutualisation des moyens financiers, mais aussi par le partage d'expériences et la mise en commun des connaissances.

03

Proximité

Avec 16 délégations régionales regroupant 26 délégations territoriales, l'Anfh met au service de la FPH, des conseillers en gestion de fonds, en dispositifs individuels et en formation pour accompagner les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Ses missions



Collecte, mutualisation & gestion des fonds

L'Anfh collecte les fonds destinés à la Formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV) des agents de la Fonction publique hospitalière. Ces cotisations sont versées par les établissements adhérents pour le financement des actions de formation proposées aux agents dans le cadre du Plan de formation, du DPC médical, et par l'ensemble des établissements sous forme de cotisation obligatoire pour les études promotionnelles et les dispositifs individuels de formation (Congé de formation professionnelle – CFP, congé pour Bilan de compétences – BC, congé pour Validation des acquis de l'expérience – VAE). L'Anfh collecte et gère également les fonds de formation destinés à financer la formation professionnelle des travailleurs handicapés accueillis par les ESAT.



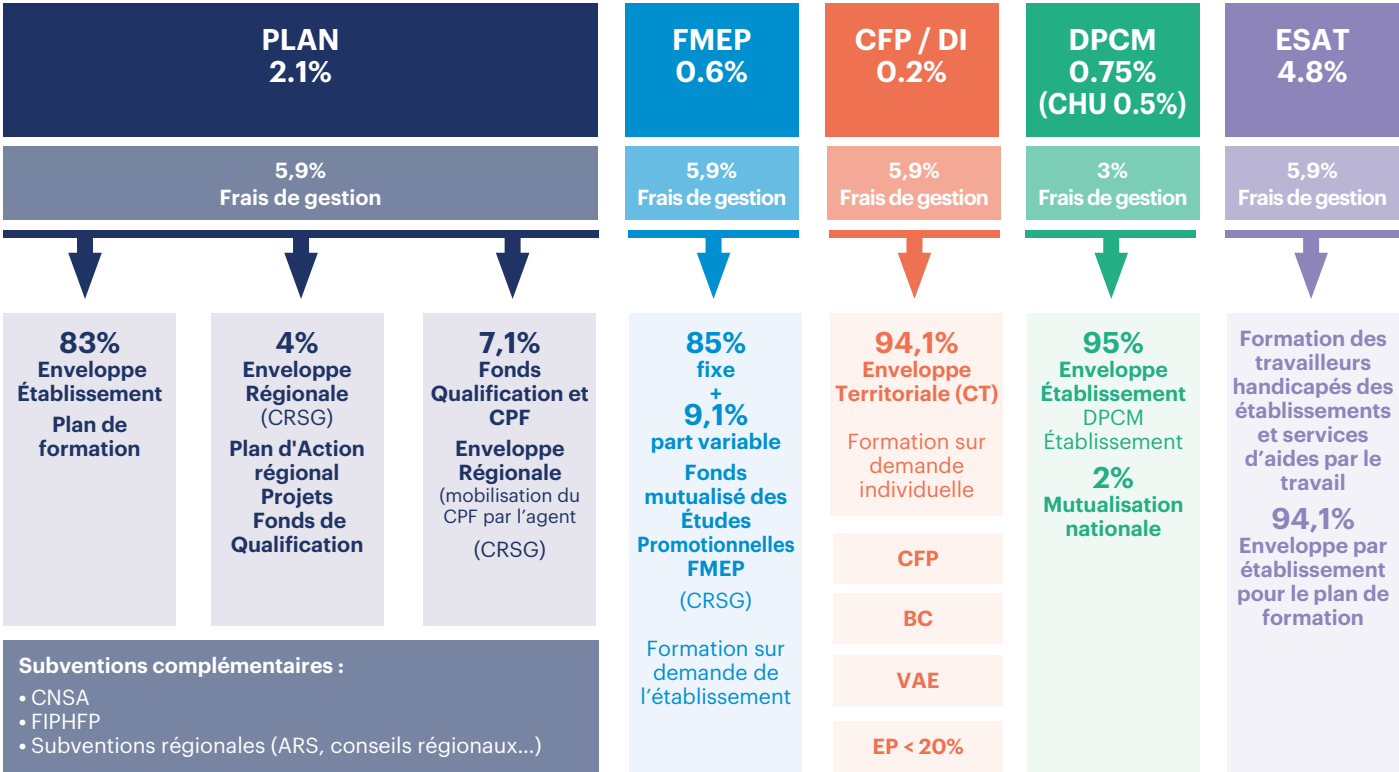
Information & conseil

L'Anfh informe et conseille les adhérents et leurs agents. Elle met également en place des dispositifs d'accompagnement des établissements.



Développement de la formation

En organisant des actions de formation, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation, l'Anfh participe au développement de la formation en établissement.



Le projet stratégique national 2025-2028

3 orientations et 9 objectifs



01 Orientation 1

L'Anfh s'engage au service des projets des établissements et des professionnels



- Objectif 1:** Développer et déployer des parcours adaptés sur toutes les filières
- Objectif 2:** Déployer l'offre RH de formation et d'accompagnement renforcé des services RH et formation sur leurs différents projets
- Objectif 3:** Accompagner et informer les professionnels sur les possibilités de promotion professionnelle et d'évolution professionnelle (passerelles, etc.)



02 Orientation 2

L'Anfh mutualise les ressources, développe le partage des outils et des données et contribue à l'optimisation par la participation aux réseaux

- Objectif 4:** Réaffirmer et adapter la mutualisation pour répondre aux nouveaux objectifs /enjeux des établissements, des agents et du secteur
- Objectif 5:** Capitaliser les expériences et accentuer l'analyse et le partage de données
- Objectif 6:** Développer les partenariats et l'intégration aux réseaux pour enrichir l'offre



03 Orientation 3

L'Anfh développe une offre réactive qui s'adapte aux exigences et enjeux du secteur

- Objectif 7:** Faciliter l'accès à la formation par la diversification des modalités et l'évaluation de leurs effets
- Objectif 8:** Soutenir les dynamiques collectives et les collectifs de travail et accompagner les évolutions des pratiques professionnelles et les métiers
- Objectif 9:** Accompagner et soutenir la transition écologique

La carte des établissements adhérents

- CHRU/CHR
- CH, GCS, GIP
- CHS, EPSM
- EHPAD
- Handicap, enfance, famille
- Délégation territoriale Anfh
- Liens établissements
- Adhérents Anfh Bourgogne/Franche-Comté

Liste des GHT

GHT 1 Nord-Ardenne :
Centre Hospitalier intercommunal
nord Ardenne (CHInA)

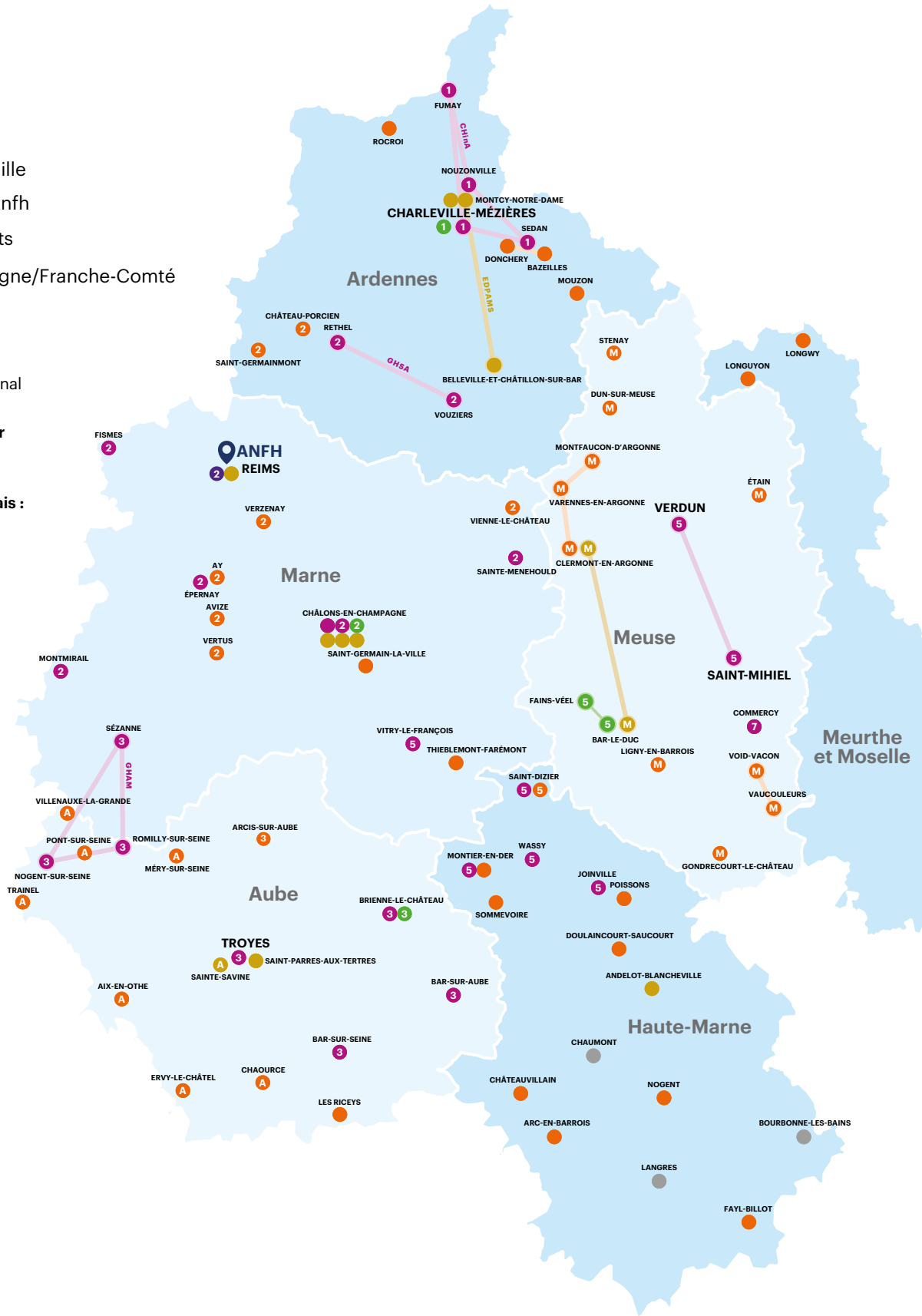
**GHT 2 Groupement Hospitalier
Universitaire de Champagne :**
CHU Reims

GHT 3 de l'Aube et du Sézannais :
CH Troyes

GHT 5 Cœur Grand Est :
CH Verdun Saint Mihiel

A GCSMS Aube

M GCSMS Meuse



Jean GOURNAY
• Délégué territorial Champagne-Ardenne
• Délégué régional Grand Est

Assistante

Blandine BOURGUIGNON,
b.bourguignon@anfh.fr - 03 26 87 78 26



- Appui de l'équipe et de l'activité de la délégation
- Inscriptions et suivi des Actions de Formation Régionales
- Secrétariat des instances
- Communication

Conseillères en Formation

Aube GROSSET
a.grosset@anfh.fr - 03 26 87 78 28



- Gestion et suivi de projets régionaux
- Information et conseil en formation
- Elaboration du Plan d'Actions Régional
- Journée territoriale
- Séminaire des Responsables et chargé(e)s de formation
- Secrétariat des instances

Sylvie LAMBEAUX
s.lambeaux@anfh.fr - 03 26 87 78 22



- Gestion et suivi de projets régionaux
- Information et conseil en formation
- Elaboration du Plan d'Actions Régional
- Conférence territoriale
- Réseau des Responsables et chargé(e)s de formation
- Appel à projets régional
- Communication

Conseillère en dispositifs individuels et en Evolution Professionnelle

Laurie GUERINI
l.guerini@anfh.fr - 03 26 87 78 23



- Conseils aux établissements et aux agents
 - Dossiers Congé de Formation Professionnelle (CFP), Bilan de Compétences et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
 - Animation de réunions d'information
- Commission CFP
- Orientation relative au financement FIPH-FP (handicap) pour reclassement et reconversion
- Gestion et suivi du projet en lien avec les dispositifs individuels

L'équipe de la délégation Champagne-Ardenne



Conseillères en Gestion de Fonds

Amandine BENBOURNANE
a.benbournane@anfh.fr - 03 52 15 21 91



- Etablissements du territoire de la Marne, Haute-Marne et Meuse
 - Plan de Formation
 - Suivi des fonds mutualisés dédiés aux études promotionnelles
 - DPC médical
- Paiements des Actions de Formation Régionales

Jessica CARVALHO
j.carvalho@anfh.fr - 03 26 87 78 24



- Etablissements du territoire de Champagne
 - Plan de Formation
 - Gestion des fonds mutualisés dédiés aux études promotionnelles
 - DPC médical
- Logiciel GESFORM

Céline LEFEVRE
c.lefevre@anfh.fr - 03 26 87 78 25



- Etablissements du territoire de l'Aube et du Sézannais
 - Plan de Formation
 - Suivi des fonds mutualisés dédiés aux études promotionnelles
 - DPC médical
- Gestion des cotisations et des effectifs
- Apprentissage
- Gestion paiements relatifs aux dossiers CFP, BC et VAE

Mélanie VANNET
m.vannet@anfh.fr - 03 52 15 21 90



- Etablissements du territoire Nord-Ardenne
 - Plan de Formation
 - Gestion des fonds mutualisés dédiés aux études promotionnelles
 - DPC médical
- Gestion paiements relatifs aux dossiers CFP, BC et VAE
- Paiements frais de déplacement

Une offre au service de la formation

Le Plan d'Actions Régional

L'Anfh Grand Est propose un large panel d'actions de formation régionales, qui correspondent aux remontées des besoins communs aux établissements adhérents. Ces formations s'appuient sur une dynamique de mutualisation pour la constitution des groupes de formation.

Les frais d'enseignement sont financés par l'Anfh sur les fonds mutualisés.

Des formations destinées aux praticiens hospitaliers sont ouvertes aux établissements adhérents au titre du DPC médical.

L'Appel à projets régional

L'Anfh Grand Est met en œuvre un dispositif destiné à encourager et financer des projets de formation à forte valeur ajoutée. Grâce à des fonds mutualisés régionaux spécifiques, ce dispositif soutient des initiatives à caractère innovant et/ou structurant, portées par les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics.

L'objectif étant de favoriser l'émergence de projets pédagogiques novateurs, capables de répondre aux enjeux actuels du secteur et de renforcer les compétences des professionnels

Tous les établissements adhérents, quelle que soit leur taille ou leur catégorie, sont éligibles à ce dispositif.

La centrale d'achats : LA ForMuLE Anfh

En sa qualité de centrale d'achat, l'ANFH contractualise des marchés dans le respect du code de la commande publique.

La ForMuLe Anfh vous permet de :

- Consulter l'offre de formation achetée par l'Anfh et accessible aux établissements
- Commander en toute autonomie vos sessions de formation

 laformule.anfh.fr

La plateforme e-formation

Cet espace digital, matérialisé à travers une bibliothèque de contenus de formation à distance, vient compléter les dispositifs de ressources en présentiel.

 e-formation.anfh.fr

Elle est ouverte à tous les agents des établissements adhérents.

Les Etudes Promotionnelles (EP) :

Financement des EP et des formations diplômantes et certifiantes sur deux fonds mutualisés :

Le Fonds de mutualisation pour le financement des études promotionnelles (FMEP)

Il permet aux établissements de bénéficier du financement d'Études promotionnelles.

Il s'agit d'actions de formation permettant aux agents d'évoluer professionnellement dans la Fonction publique hospitalière grâce à l'obtention d'un diplôme. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social (*liste fixée par l'arrêté du 19 juillet 2019*).

Cette contribution obligatoire représente 0,6% de la masse salariale.

Le Fonds de Qualification et Compte Personnel de Formation (FQ&CPF)

Il permet de financer les diplômes et certificats inscrits au RNCP selon certaines conditions.

L'apprentissage

L'Anfh accompagne le développement de l'apprentissage dans la FPH.

Dans ce cadre, l'Anfh mobilise les fonds mutualisés pour compléter la prise en charge des frais d'enseignement sur les plans de formation des établissements.

Elle peut atteindre 50% du total des coûts pédagogiques liés au recrutement d'un apprenti, dans la limite d'un plafond de 6000 à 7500 euros selon le niveau du diplôme préparé.

Le décret n° 2021-1209 du 20 septembre 2021 inclut l'apprentissage dans le champ des actions de formation professionnelle tout au long de la vie pouvant être financés sur le plan de formation des établissements de la FPH.

Les projets d'accompagnement



Des projets, mobilisant des financements spécifiques, sont régulièrement engagés au niveau régional ou interrégional par les délégations Anfh. Ces projets proposent aux adhérents une offre de prestations de formation, souvent couplée à des prestations de conseil personnalisées, sur des thématiques nouvelles, innovantes ou structurantes.

QVT Baromètre social	Développement durable & RSE	Egalité professionnelle
RH, métiers et compétences	Seconde partie de carrière Maintien dans l'emploi	Handicap
Attractivité et fidélisation	Intelligence artificielle en santé	4C : "des Clés pour des Connaissances, des Compétences, une Carrière"

Focus sur

L'Anfh Champagne-Ardenne propose à ses établissements un ensemble d'outils et de services visant à les accompagner sur des thématiques spécifiques et d'actualité.



L'accompagnement RH, métiers et compétences

Ce dispositif qui permet d'accompagner les établissements dans la définition de leur stratégie RH et dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs processus et pratiques RH. Il se compose de deux modules distincts :

Module 1 :

Accompagnement sur mesure de type diagnostic, formation-action dans la définition de sa politique RH.

Module 2 :

Formations à la mise en œuvre opérationnelle des processus RH.



RECOPRO

Ce dispositif vise à accompagner les agents rencontrant des problématiques de santé et/ou une situation de handicap dans la construction d'un projet de reconversion professionnelle.

Il s'adresse aux agents qu'ils soient reconnus en risque d'usure professionnelle, en arrêt maladie, en situation d'inaptitude ou non, ayant une RQTH ou non.

Il se décline en une alternance de temps collectifs (10 jours au total) et de temps individuels accompagnés d'une phase d'immersion professionnelle sur une période totale de 6 à 8 mois.



Intelligence Artificielle en santé (IA)

Ce projet vise à acculturer et accompagner les équipes aux mutations engendrées par la diffusion de l'Intelligence Artificielle dans la fonction publique hospitalière.

Il ambitionne d'accompagner les équipes dans leur réflexion et la mise en place de solutions pour une meilleure intégration de l'IA dans les approches médicales, la gestion, les organisations et processus.

Les dispositifs individuels

BC

Le Bilan de compétences

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel ou de formation.

CEP

Le Conseil en Évolution Professionnelle

Le CEP est un dispositif gratuit, personnalisé et confidentiel, accessible à tous les agents dont l'objectif est d'accompagner le bénéficiaire dans la construction et la concrétisation de son projet professionnel, en identifiant ses compétences, ses envies et les opportunités de formation ou d'évolution.

CFP

Le Congé de formation professionnelle

Le CFP donne aux agents de la Fonction publique hospitalière la possibilité de suivre, à leur initiative et à titre individuel, des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles faisant partie du plan de formation de leur établissement.

VAE

La Validation des acquis de l'expérience

La VAE permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non), afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel.



Les demandes de financement de Bilans de compétences et d'accompagnement VAE sont examinées au fil de leur réception.

Les demandes de CFP sont examinées selon un calendrier disponible sur le site internet <https://www.anfh.fr/champagne-ardenne/services-aux-agents>



Les réunions d'information à destination des agents

Elles visent à mieux connaître les dispositifs de la formation professionnelle continue, à définir le dispositif à mettre en place et à entreprendre les bonnes démarches pour solliciter un BC, un CFP ou une VAE.

Une réunion trimestrielle est proposée au sein de la délégation et peut être réalisée au sein des établissements sur demande. Un webinar est également mis en place de façon régulière. Les dates de ces réunions sont communiquées sur le site <https://www.anfh.fr/champagne-ardenne/services-aux-agents>

Les réunions post accord CFP

Elles sont organisées pour les agents bénéficiaires d'un financement CFP afin de les aider dans le suivi de leur dossier. Elles sont proposées dans les locaux de la délégation entre 2 et 3 semaines après l'envoi de la décision de prise en charge.



Animation et réseaux

Les webinaires :

L'Anfh Grand Est propose des webinaires d'une demi-journée, animés par des consultants experts. Ils permettent d'aborder des thèmes d'actualité ou en lien avec la réglementation RH et s'adressent aux Directeurs, services Ressources Humaines, encadrants et représentants du personnel.

Réunions de réseaux :

Des temps d'échange réguliers sont proposés à travers les réseaux de professionnels favorisant la mise en commun des pratiques et le développement de dynamiques collaboratives.

Journées et conférences :

Ces événements, destinés à l'ensemble des professionnels des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux, offrent des temps d'information, de partage d'expériences et de réflexion collective sur les enjeux du secteur.



Outiller les services RH et formation

Gesform Evolution :

L'ANFH met à disposition un logiciel gratuit de gestion de la formation permettant de gérer l'ensemble du processus de formation professionnelle : plans de formation, gestion financière, tableaux de bords, statistiques. Cet outil inclut des fonctions de pilotage, de dématérialisation et d'accompagnement complet (formation, support, maintenance).

La plateforme d'achat de formation :

La plateforme d'achat de l'Anfh est conçue pour sécuriser et simplifier les achats de formation de ses adhérents. Elle offre la possibilité de gérer l'ensemble de la procédure d'achat de manière dématérialisée : publication des appels d'offres ou consultation en direct d'un ou plusieurs organismes de formation, réception des offres, attribution du marché, archivage...

Plateforme achats de l'Anfh:
<https://plateforme-achats.anfh.fr/agent>

En complément de cette plateforme d'achat, l'ANFH met également à disposition un espace documentaire dédié aux Achats : ALFRESCO, qui permet le partage de fiches pratiques et de modèles de documents tels que le cahier des charges.

Dépliants d'information :

L'Anfh édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la Formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur demande auprès de la délégation territoriale ou à partir du site Anfh.fr



Site Internet : www.anfh.fr

Le site de l'ANFH centralise toutes les informations utiles sur la formation professionnelle, sa réglementation et les dispositifs d'accompagnement de la délégation. Il propose un accès rapide à des ressources variées : vidéos, photos, documentations, brochures à télécharger.

De nombreuses fonctionnalités sont proposées : création d'un espace personnel, abonnement à la Newsletter territoriale, accès aux différentes actualités et publications de l'Anfh.





Délégation Champagne-Ardenne

20, rue Simon
51723 Reims Cedex
Tél. : 03 26 87 78 20
champagneardenne@anhf.fr

Accès à Reims par la route

À la croisée des autoroutes :
• A4 – E50 (Paris – Strasbourg).
• A26 – E17 (Lille – Lyon).
• A34 – E46 (Ardennes).

Accès à la délégation Champagne-Ardenne par le bus

Ligne 4 – Hôpital Debré/La Neuville mairie
Arrêt : Saint-Rémi.

Ligne 6 – Gare centre/ZI Farman/Croix Blandin
Arrêt : Saint-Rémi.

